

# *CONSERVATION DES CIMETIÈRES D'AVIGNON*



## INFORMATIONS

Toutes les démarches relatives aux concessions (acquisition, renouvellement, conversion...)  
s'effectuent auprès du :

BUREAU DE LA CONSERVATION DES CIMETIERES  
 SERVICE ADMINISTRATIF  
 AVENUE STUART MILL  
 84000 AVIGNON

Responsable : Mr Gilles ALESSANDRINI

☎ : 04-90-80-79-95  
 Fax : 04-90-80-79-92

Courriel : [secretariat.cimetiere@mairie-avignon.com](mailto:secretariat.cimetiere@mairie-avignon.com)

HORAIRES D'OUVERTURE				
du	au	matin	après-midi	
Lundi	Vendredi	08H30	13H30	
		12H00	17H30	
samedi		09H00		
		12H00		

## PIÈCES à FOURNIR

### POUR LES INHUMATIONS :

- ⇒ justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance EDF, EAU,...)
- ⇒ livret de famille de l'acquéreur
- ⇒ pièce d'identité obligatoire en cours de validité (carte d'identité, permis de conduire,...)

### POUR LES URNES :

- ⇒ à l'identique, (cf. ci-dessus)
- ⇒ acte de décès du défunt
- ⇒ attestation de crémation

## PAIEMENT

- ⇒ par chèque bancaire, mandat , libellé à l'ordre du :  
**TRESOR PUBLIC**

**NB : fournir un chèque de banque certifié pour tout montant égal ou supérieur à 1 500 €**

à l'adresse suivante : CIMETIERE SAINT-VERAN  
 REGIE DE RECETTES  
 AVENUE STUART MILL  
 84000 AVIGNON

Autre moyen de paiement dans nos locaux :

- ⇒ en numéraire (300 € maximum) - **appoint exigé –**  
 - **justificatif fourni** -

## CRITÈRES D'ACQUISITION

**La sépulture dans les cimetières de la commune est un droit pour :**

- ① - Les personnes décédées sur son territoire, quel que soit leur domicile.**
- ② - Les personnes domiciliées sur son territoire, alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune.**
- ③ - Les personnes non domiciliées sur son territoire, mais qui ont droit à une sépulture de famille.**
- ④ - Les Français établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune et qui sont inscrits sur la liste électorale de celle-ci.**

*(Loi du 19/12/2008 –ArticleL.2223-3 du CGCT)*

## DISPOSITIONS DES URNES

**Art.L. 2223-18-2. : A la demande de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, les cendres sont en leur totalité :**

- soit conservées dans l'urne cinéraire, qui peut être inhumée dans une sépulture ou déposée dans une case de columbarium ou scellée sur un monument funéraire à l'intérieur d'un cimetière ou d'un site cinéraire visé à l'article L. 2223-40 ;**
- soit dispersées dans un espace aménagé à cet effet d'un cimetière ou d'un site cinéraire visé à l'article L. 2223-40 ;**
- soit dispersées en pleine nature, sauf sur les voies publiques.**

**Art.L. 2223-18-3. : En cas de dispersion des cendres en pleine nature, la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles en fait la déclaration à la mairie de la commune du lieu de naissance du défunt.**

**L'identité du défunt ainsi que la date et le lieu de dispersion de ses cendres sont inscrits sur un registre créé à cet effet.**

## RAPPEL

**Les obligations du titulaire ou de l'ayant-droit du défunt :**

- ⇒ entretenir la sépulture,
- ⇒ informer le service de tout changement d'adresse du titulaire et\ou les coordonnées de l'ayant-droit,
- ⇒ respecter le règlement intérieur et la législation funéraire en vigueur.

### IMPORTANT

Lors de la reprise de la concession ou en cas de non renouvellement, le souscripteur doit impérativement signifier son accord ou son opposition à la crémation, exprimée dans un testament ou dans une déclaration en forme testamentaire (soit par devant Notaire, soit sous signature privée).

Par la Loi sur la Liberté des Funérailles du 15 novembre 1887, cette disposition est un droit sacré et reconnu au titre des dernières volontés du défunt.

## TARIFS 2016

PAGES	DESIGNATION	CIMETIERES	OBSERVATIONS
4	CONCESSIONS (Tarif général)	ST VERAN MONTFAVET LA BARTHELASSE	Voir détails
5	CARRE 26	ST VERAN	Complet
6	CARRE 30	MONTFAVET	Disponible
7	COLUMBARIUM (1) CARRE 34	ST VERAN	Existant Complet
8	<u>NOUVEAUX COLUMBARIUMS (4)</u>  CARRE 34 CENTRE COLONNE DES ANGES  CARRE 20 CARRE 3	ST VERAN ST VERAN  MONTFAVET LA BARTHELASSE	Disponible  -96 cases -14 cases (fœtus) -96 cases -12 cases
9	DEPOSITOIRES	ST VERAN MONTFAVET	Dépôt 6 mois maximum
10	TAXE DINHUMATION	Les 3	Application (cercueil, urne)
	COLUMBARIUMS		Voir PHOTOS
	JARDINS DU SOUVENIR		Voir PHOTOS

# CONCESSIONS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2016

(Conseil Municipal du 24 avril 2015)

CATÉGORIE	M <sup>2</sup>	TARIF H.T	ENREGISTREMENT	TARIF TTC	OBSERVATIONS	Autres dispositions
DECENNALE	1,60	170 €		170 €	<b>Terrain pleine terre : 2 places maximum</b> ⇒ - à acquérir le jour de l'événement ⇒ - à renouveler le cas échéant pour la même durée	<b>Voir critères d'acquisition p.2</b> <b>Aucune réservation possible</b>
TRENTENAIRE	2,50	555 €		555 €	<b>Terrain à bâtir (Montfavet)</b> ⇒ - à acquérir	<b>Voir critères d'acquisition p.2</b>
	4,00	980 €		980 €	<b>Les concessions existantes peuvent être</b>  ❖ Renouvelables pour : ➢ la même durée ➢ une durée supérieure (30 en 50 ans) ➢ une durée inférieure (50 en 30 ans)  ❖ Convertibles (en cours) : ➢ pour une durée supérieure  <i>Selon le type et la position du terrain acquis, sauf dispositions contraires</i>	<b>Descriptif des emplacements</b>  ⇒ <b>2m<sup>2</sup>50 correspond jusqu'à 3 places superposées dans la cuve</b>  ● possibilité jusqu'à 3 places surélevées (hauteur : 2m)  <b>6 PLACES MAXIMUM</b>
CINQUANTENAIRE	2,50	925 €		925 €	<b>Actuellement, seules les concessions existantes peuvent être convertibles dans cette durée selon le type et la position du terrain acquis sauf dispositions contraires</b>	 ⇒ <b>4m<sup>2</sup>00 correspond jusqu'à 6 places superposées dans la cuve :</b> soit 3 de chaque côté  ● possibilité jusqu'à 6 places surélevées soit 3 de chaque côté (hauteur : 2m)  <b>12 PLACES MAXIMUM</b>
	4,00	1 670 €		1 670 €		
PERPÉTUELLE ST VÉRAN	2,50	5 380 €	313 €	5 693 €	<b>Terrain à bâtir (Montfavet)</b> ⇒ - à acquérir	  <b>Les concessions peuvent être convertibles dans cette durée selon le type et la position du terrain acquis.</b> <b>sauf dispositions contraires</b>
	4,00	8 970 €	522 €	9 492 €		
PERPÉTUELLE MONTFAVET LA BARTHELASSE	2,50	3 610 €	209 €	3 819 €	  <b>Terrain à bâtir (Montfavet)</b> ⇒ - à acquérir	  <b>Les concessions peuvent être convertibles dans cette durée selon le type et la position du terrain acquis.</b> <b>sauf dispositions contraires</b>
	4,00	6 065 €	352 €	6 417 €		
<b>CAS PARTICULIERS :</b> les concessions centenaires existantes peuvent être renouvelées à terme échu pour une durée de 30 et 50 ans ou convertibles en perpétuelle, sauf dispositions contraires.						

# CONCESSIONS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2016

(Conseil Municipal du 24 avril 2015)

<b>CARRE 26 – SAINT-VERAN</b>																					
CATÉGORIE	NOMBRE DE PLACES	M <sup>2</sup>	PRIX			TARIF H.T	ENREGISTREMENT	TARIF TTC	OBSERVATIONS												
			AU M <sup>2</sup>	CONCESSION	CUVE																
TRENTENAIRE	3	3,185	223 €	710 €	1 986 €	2 696 €		2 696 €	<b>COMPLET</b> <u>Seules, les concessions existantes sont :</u> ⇒ Renouvelables à terme échu (ex : 30 en 50 ans) ⇒ Convertibles pour une durée supérieure (ex : 30 en 50 ans et/ou à perpétuité)												
	4	3,675	223 €	820 €	1 981 €	2 801 €		2 801 €													
	6	4,90	223 €	1 093 €	2 068 €	3 161 €		3 161 €													
CINQUANTENAIRE	3	3,185	371 €	1 185 €	2 234 €	3 419 €		3 419 €	Dimensions												
	4	3,675	371 €	1 367 €	2 309 €	3 676 €		3 676 €													
	6	4,90	371 €	1 808 €	2 372 €	4 180 €		4 180 €													
PERPÉTUELLE	3	3,185		6 448 €		6 448 €	374 €	6 822 €	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>PLACES</th> <th>SUPERFCIE</th> <th>Place aérienne autorisée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3</td> <td>2m45 X 1m30</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>2m45 X 1m30</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>2m45 X 1m30</td> <td>2</td> </tr> </tbody> </table>	PLACES	SUPERFCIE	Place aérienne autorisée	3	2m45 X 1m30	1	4	2m45 X 1m30	2	6	2m45 X 1m30	2
PLACES	SUPERFCIE	Place aérienne autorisée																			
3	2m45 X 1m30	1																			
4	2m45 X 1m30	2																			
6	2m45 X 1m30	2																			
4	3,675		6 744 €		6 744 €	391 €	7 135 €														
6	4,90		11 776 €		11 776 €	684 €	12 460 €														

# CONCESSIONS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2016

(Conseil Municipal du 24 avril 2015)

CATEGORIE	NBRE DE PLACES	M <sup>2</sup>	PRIX			TARIF H.T	ENREGISTREMENT	TARIF TTC	OBSERVATIONS
			AU M <sup>2</sup>	CONCESSION	CAVEAU				
DECENNALE	1	2,45	106 €	260 €	1 082 €	1 342 €		1 342 €	<b>DISPONIBLE</b>  (voir critères d'acquisition p.2)  Le caveau bétonné permet le dépôt immédiat (cercueil, urne)
	3	2,45	106 €	260 €	1 480 €	1 740 €		1 740 €	
	4	3,68	106 €	390 €	1 683 €	2 073 €		2 073 €	
	6\9	4,66	106 €	494 €	1 868 €	2 362 €		2 362 €	
TRENTENAIRE	1	2,45	223 €	546 €	1 082 €	1 628 €		1 628 €	<u>Les concessions sont :</u>  ⇒ renouvelables à terme échu ⇒ convertibles pour une durée supérieure (ex : 10 en 30 ans)
	3	2,45	223 €	546 €	1 480 €	2 026 €		2 026 €	
	4	3,68	223 €	821 €	1 683 €	2 504 €		2 504 €	
	6\9	4,66	223 €	1 039 €	1 868 €	2 907 €		2 907 €	
CINQUANTENAIRE	1	2,45	371 €	909 €	1 082 €	1 991 €		1 991 €	
	3	2,45	371 €	909 €	1 480 €	2 389 €		2 389 €	
	4	3,68	371 €	1 365 €	1 683 €	3 048 €		3 048 €	
	6\9	4,66	371 €	1 729 €	1 868 €	3 597 €		3 597 €	
PERPETUELLE	1	2,45	1 458 €	3 572 €	1 082 €	4 654 €	270 €	4 924 €	
	3	2,45	1 458 €	3 572 €	1 480 €	5 052 €	293 €	5 345 €	
	4	3,68	1 458 €	5 365 €	1 683 €	7 048 €	410 €	7 458 €	
	6\9	4,66	1 458 €	6 794 €	1 868 €	8 662 €	503 €	9 165 €	

PLACES	DIMENSIONS CAVEAU		Charge (en tonne)
	extérieure	intérieure	
1	98X245X100	80X228X85	2
3	98X245X200	80X228X185	2
4	150X245X150	132X228X135	3
6\9	190X245X200	173X228X185	4

# CONCESSIONS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2016

(Conseil Municipal du 27 novembre 2014)

COLUMBARIUM – CARRE 34 – ST VERAN			
DURÉE	*Nbre d'urnes	TARIFS	OBSERVATIONS
10 ANS	3	198 €	<p><b>COMPLET</b></p> <p><u>Seules, les concessions existantes sont:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Renouvelables à terme échu pour :           <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ la même durée</li> <li>➤ une durée supérieure (de 10 en 15 ans)</li> <li>➤ une durée inférieure (de 15 en 10 ans)</li> </ul> </li> <li>❖ Convertibles (en cours de validité) :           <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ de 10 en 15 ans</li> </ul> </li> </ul>
15 ANS	3	296 €	

\* Le nombre varie en fonction de la taille de l'urne et de la capacité de la case

# CONCESSIONS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2016

(Conseil Municipal du 23 juillet 2014)

NOUVEAUX COLUMBARIUMS –ST VERAN – MONTFAVET – LA BARTHELASSE													
Désignation	Durée	Rang	M <sup>2</sup>	Dimensions (L x l) en cm	Nbre d'urnes	TARIF TTC	OBSERVATIONS	Autres Critères	Nbre de cases				
COLUMBARIUMS	10 ANS	1	0,1856	47x39,5	6	202 €	<u>Voir critères d'acquisitions p.2</u>  <u>Les concessions sont :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Renouvelables à terme échu -pour la même durée</li> <li>-pour une durée supérieure (ex : 10 en 15 ans)</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Convertibles (en cours) (ex : 10 en 15 ans)</li> </ul>	<b>DISPONIBLE</b>  <u>ST VERAN</u> Carré 34 centre  Colonne des Anges (fœtus)  <u>MONTFAVET</u> Carré 20  <u>LA BARTHELASSE</u> Carré 3	<b>218</b>				
		2	0,1804	44x41									
		3	0,2714	59x46	9	299 €							
		4											
COLONNE DES ANGES	15 ANS	1 à 4	0,1482	39x38	5	114 €			<b>96</b>				
COLUMBARIUMS		1	0,1856	47x39,5	6	302 €							
		2	0,1804	44x41									
		3	0,2714	59x46	9	449 €							
		4											
COLONNE DES ANGES		1 à 4	0,1482	39x38	5	171 €			<b>14</b>				
<b>IMPÉRATIF:</b> la gravure devra être réalisée sur la porte d'origine. Dans l'attente, le professionnel désigné par la famille apposera une porte provisoire.													

# DÉPOSITOIRES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2016

(Conseil Municipal du 27 novembre 2014)

PERIODE	Droit d'entrée	EN MOIS		TOTAL	OBSERVATIONS
		Tarif	Nombre		
1 <sup>er</sup> trimestre	25 €	15 €	3	70 €	Tout mois commencé est dû en totalité A compter du 2 <sup>e</sup> trimestre : tarif doublé
2 <sup>e</sup> trimestre		30 €	3	90 €	Délai 6 jours : soins de conservation obligatoire Au-delà : cercueil hermétique obligatoire
<b><u>IMPÉRATIF : le dépôt ne pourra excéder 6 MOIS</u></b>					

## TAXE D'INHUMATION AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2016

(Conseil Municipal du 25 novembre 2015)

DESIGNATION	TARIF	APPLICATION	LIEU
Cercueil, urne	<b>30 €</b>	pour chaque dépôt	caveau, pleine terre, cavurne
Urne			case columbarium

## LES NOUVEAUX COLUMBARIUMS



SAINT-VÉRAN



LA BARTHELASSE



MONTFAVET

## LES JARDINS DU SOUVENIR



SAINT-VÉRAN



MONTFAVET



*La dispersion des cendres aux Jardins du Souvenir dans les cimetières d'Avignon et Montfavet est une disposition gratuite.  
Toutefois, elle doit être consignée comme une opération funéraire.*

**(IMPORTANT :** se renseigner auprès du service - Tél : 04-90-80-79-95 - mail : [secretariat.cimetiere@mairie-avignon.com](mailto:secretariat.cimetiere@mairie-avignon.com))

Madame Cécile HELLE, Maire d'Avignon, Première Vice-Présidente du Grand Avignon

Michel GONTARD – 1<sup>er</sup> Adjoint de la Ville d'Avignon - Délégué aux Cimetières et Activités Funéraires